

SAINT LO AGGLO : LE SITE INTERNET

Plus dynamique, plus interactif et plus ergonomique, ce nouveau site répond à plusieurs enjeux :

- **Faciliter l'accès aux services et à l'information :**
 - Des informations pratiques en 1 clic,
 - Un agenda et des actualités visibles dès la page d'accueil,
 - Des informations hiérarchisées par cible (familles, sportifs, entreprises, étudiants...)
- **Être plus interactif avec le citoyen avec le développement de services en ligne, la carte interactive**
- **Être le reflet du territoire de Saint-Lô Agglo et de ses 64 communes avec une page consacrée pour chacune des communes qui composent l'Agglo.**

Un site plus réactif et fonctionnel, qui permet à celui-ci d'évoluer constamment en proposant toujours plus d'actualités et de services en ligne. Un site simple, intuitif et pratique qui privilégie l'image et l'information en un clic !

Dès la page d'accueil, un mur d'images vous accueille mettant en avant les principales actualités liées au territoire.

N'hésitez pas à consulter le programme du REPAM sur le site de Saint-Lô Agglo (www.saint-lo-agglo.fr), Rubrique Enfance Jeunesse, REPAM, La cabane des bout'choux – Torigny-les-Villes.

En consultant régulièrement ce site, vous trouverez des informations sur les activités, sorties à faire avec les enfants, mais aussi des manifestations autour de la petite enfance.

Le Relais Enfants Parents Assistant(e)s Maternel(le)s propose diverses animations aux assistant(e)s maternel(le)s, assistants familiaux et gardes à domicile, accompagnés des enfants accueillis. Certaines animations sont ouvertes aux parents.

Permanences et lieux d'animation du REPAM

Horaires de permanences

Mercredi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Jeudi : de 13h30 à 18h30

Vendredi : de 13h30 à 16h00

(pour les urgences, un renvoi de ligne est effectué le lundi après-midi sur l'une des antennes REPAM du secteur sud)

Possibilité de rendez-vous en dehors de ces créneaux

1 rue de la gare
Torigni-sur-Vire
50160 Torigny-les-Villes

Téléphone : 02 33 56 71 25
repamlacabanesdesboutchoux@saint-lo-agglo.fr

Le lieu d'animation :	Pour les communes de :
Condé-sur-Vire	Condé-sur-Vire (Condé-sur-Vire, Le Mesnil-Raoul-Troisgots) Sainte-Suzanne-sur-Vire
Saint-Jean-d'Elle	Montrabot, Saint-Jean-d'Elle (Notre-Dame-d'Elle, Précorbin, Rouzeville, Saint-Jean-des-Baisants, Vidouville)
Torigny-les-Villes	Biéville, Lamberville, Le Perron, Saint-Amand-Villages (Saint-Amand, Placy-Montaigu, La chapelle du Fest, Saint Symphorien les Buttes), Torigny-les-Villes (Brectouville, Giéville, Guilberville, Torigni-sur-Vire)

La rémunération des assistant(e)s maternel(le)s

La convention collective des assistant(e)s maternel(le)s du particulier employeur (1^{er} juillet 2004) détermine trois modes de calcul de la rémunération des assistant(e)s maternel(le)s :

A) Pour d'un accueil régulier :

Bien que parfois difficile à mettre en place, la **mensualisation de la rémunération des assistantes maternelles est obligatoire**. Le principe est de répartir sur chaque mois de l'année, le montant du salaire annuel par le paiement mensuel d'un montant fixe. On l'appelle encore « lissage annuel des salaires ». La mensualisation a pour objectif d'éviter les variations de salaires d'un mois à l'autre.

• **L'année complète*** : accueil effectif sur 47 semaines

L'enfant est accueilli toutes les semaines de l'année, hormis les congés de l'assistant(e) maternel(le) (l'employeur a alors les mêmes congés que son salarié).

La formule de calcul est la suivante :

$$\text{salaire horaire} \times \text{nombre d'heures par semaine} \times 52 \text{ semaines} / 12 \text{ mois}$$

Les congés payés de l'assistante maternelle sont inclus dans la formule.

• **L'année incomplète*** : accueil effectif sur moins de 47 semaines

Dès lors que l'enfant est absent plus de 5 semaines par an, quelle qu'en soit la raison (congés des parents, accueil chez les grands-parents, ...).

La formule de calcul est la suivante :

$$\text{salaire horaire} \times \text{nombre d'heures par semaine} \times \text{nombre de semaines d'accueil programmées} / 12 \text{ mois}$$

A ce salaire de base, il conviendra d'ajouter, le moment venu, les congés payés.

*Le terme année ne se réfère pas à l'année civile mais à une période de douze mois consécutifs.

B) Pour un accueil occasionnel :

Dans ce cas, la **rémunération n'est pas mensualisée**. Ce mode d'accueil concerne les contrats de **courte durée et sans caractère régulier**.

La formule de calcul est la suivante :

$$\text{salaire horaire} \times \text{nombre d'heures d'accueil effectuées dans le mois}$$

A ce salaire, il conviendra d'ajouter, le moment venu, les congés payés.

Un dossier « mensualisation » est disponible au REPAM, n'hésitez pas à le demander.

L'IRCEM :

Retraite complémentaire, Prévoyance et Mutuelle

C'est un organisme de protection sociale des emplois de la famille et des Services à la Personne, salariés de la famille, employeurs et retraités de ce secteur d'activité en France.

Il se décline en 3 institutions :

- > **Retraite complémentaire** : l'assistant maternel doit en faire la demande.
- > **Prévoyance** : la cotisation est obligatoire et automatique. A ce titre, vous bénéficiez de garanties : incapacité, invalidité, maladies redoutées, décès du salarié, rente éducation.
En cas d'arrêt de travail, l'IRCEM intervient en complémentarité de la sécurité sociale pour un complément de salaire à partir du 8^{ème} jour d'arrêt maladie.
- > **Mutuelle** : santé, obsèques, décès, hospitalisation, garantie capital.

Vous pouvez bénéficier d'un service social : santé, handicap, éducation emploi, aides d'urgences, service d'écoute et de soutien psychologique pour l'assistant(e) maternel(le) et sa famille proche. Ce service couvre votre vie professionnelle, mais aussi votre vie personnelle. D'autres services sont proposés : Prévention, Assurances.

Pour tout renseignement, vous pouvez appeler le 0 980 980 980 de 8h30 à 18h (appel non surtaxé) ou consulter le site www.ircem.com.

N'hésitez pas à créer votre espace sur le site internet pour profiter de tous les services.

La période d'adaptation : Pourquoi ? Pour qui ? Comment ?

Elle sert avant tout à créer des liens, à faire connaissance entre l'assistant(e) maternel(le), l'enfant et les parents, à établir une relation de confiance entre tous.

L'accueil se fait de façon progressive au cours de la période d'adaptation : de quelques heures, au début, à une journée entière à la fin.



Tout d'abord, l'enfant doit s'habituer peu à peu à son nouvel environnement : le domicile de l'assistant(e) maternel(le). Nouveaux bruits, nouvelles odeurs, nouvelles personnes, nouveaux camarades de jeux mais aussi nouvelle façon d'être porté, câliné, couché, etc. Autant de changements qu'il faut lui laisser le temps d'appréhender.

Puis, l'assistant(e) maternel(le) doit faire connaissance avec l'enfant, échanger sur ses habitudes avec les parents, prendre le temps d'observer la manière dont l'enfant se comporte et la vitesse à laquelle il s'habitue, s'approprie tous ces changements.

Enfin, pour les parents qui ont aussi besoin de cette période d'adaptation car cela n'est jamais évident de confier son enfant à une assistant(e) maternel(le) qu'ils connaissent peu... Voir leur enfant s'adapter à ce nouvel environnement, s'attacher à son assistante maternelle et même s'éclater avec les nouveaux copains peut calmer leurs angoisses et les accompagner dans la séparation.

Combien de temps dure une période d'adaptation idéale ?

Il n'y a pas de règle ! Évidemment, il faut s'adapter aux besoins de chacun. Mais la plupart du temps, une ou deux semaines suffit à mettre en confiance tout le monde.

Voici un exemple à moduler selon *les besoins* de l'enfant :

Jour 1 : une heure peut être suffisant pour ce premier contact.

L'assistant(e) maternel(le) est disponible pour accueillir les parents. Les parents peuvent poser toutes les questions afin de pouvoir se projeter sereinement dans cette nouvelle situation. Les parents exposent les habitudes de l'enfant : sommeil, repas, éveil, L'enfant découvre son nouvel environnement : les jeux, les odeurs, les bruits, ...

Jour 2 : 1 à 2h, sur un temps d'éveil de l'enfant, afin qu'il s'approprie l'environnement et qu'il soit présenté aux autres enfants accueillis.

Les parents s'absentent (une demie-heure par exemple). Il est important que l'enfant soit prévenu de leur départ, qu'il ne se sente pas « abandonné » mais au contraire accompagné : lui faire un bisou, une caresse, un sourire, et surtout en lui précisant qu'ils seront de retour rapidement. Même si le tout petit ne comprend pas le sens des mots, il les entend, il ressent les émotions : inquiétude ou sérénité.

Jour 3 : environ 2 ou 3 heures, pour un premier repas ou une première sieste.

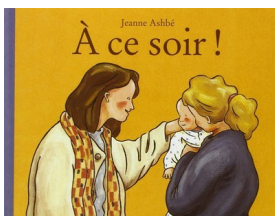
Quelques fois, c'est le jour où l'enfant peut manifester des peurs, car il réalise un peu mieux la séparation. C'est aussi à ce moment où l' « au revoir » doit être clair, pas trop rapide, mais juste suffisant pour que l'enfant comprenne le départ.

Jour 4 : 4 heures, sur un temps de repas et de repos.

Les parents donnent les informations nécessaires à la prise en charge de l'enfant (sommeil, biberon...). C'est à ce moment que l'assistant(e) maternel(le) et les parents pourront décider d'un temps d'adaptation supplémentaire en cas de besoin.

Jour 5 : 5 à 6 heures, pour une journée quasi-complète.

L'enfant participe avec les autres enfants à des temps de jeu, de sortie et de repos.



À la fin de cette période d'adaptation, tout le monde, parents, enfant, assistant(e) maternel(le) est prêt à enchaîner sereinement sur la semaine suivante !

Flash Info

Les médiathèques de Torigny-les-Villes et de Condé-sur-Vire proposent aux assistant(e)s maternel(le)s et aux parents, accompagnés des enfants à des **temps d'échanges autour du livre**. Dans la section « enfants », l'espace est aménagé pour le libreaccès des tout-petits aux différents livres.

Les médiathèques proposent également des **abonnements spécifiques pour les assistant(e)s maternel(le)s**.

Voici un récapitulatif :

Torigny-les-Villes	Condé-sur-Vire
<p>Bébés Lecteurs : un vendredi matin par mois <i>Ouvert aux assistant(e)s maternel(le)s comme aux parents.</i> Vendredis : 17 Novembre, 8 Décembre, 19 Janvier, 23 Février, 23 Mars, 27 Avril, 25 Mai, 22 Juin</p> <p>Inscription au 02.33.56.73.15</p>	<p>Le livre à la bouche : un lundi par mois <i>Ouvert aux assistant(e)s maternel(le)s comme aux parents.</i> Lundis : 13 Novembre, 18 Décembre, 22 Janvier, 19 Février, 19 Mars, 16 Avril, 14 Mai, 11 Juin</p> <p>Pas d'inscription nécessaire</p>
<p>Les « sacs nounou » 5 livres pour enfants et un CD, Durée d'emprunt de deux mois.</p> <p>Abonnement annuel de 3 euros</p>	<p>Abonnement assistante maternelle 3 livres (adultes et/ou enfants), 3 BD (adultes et/ou enfants), 3 revues (adultes et/ou enfants), 4 CD, 1 DVD musical, 7 livres enfants.</p> <p>Abonnement annuel de 10 euros</p>



Vous recherchez des informations concernant : la **psychologie de l'enfant**, sa **santé**, sa **psychomotricité**, son **développement**, mais aussi sur le **droit du travail**, le **métier d'assistant(e) maternel(le)** ?

Le REPAM met à votre disposition, au bureau ou lors des matinées d'éveil, un classeur contenant des fiches techniques et professionnelles.

N'hésitez pas à nous demander le sommaire pour connaître les différents sujets répertoriés.

Les prochains rendez-vous du REPAM ...



Ouvert aux
parents-
employeurs

Le spectacle de Noël :

le mardi 19, le jeudi 21 et vendredi 22
décembre 2017
à la salle des fêtes de Précorbin.
10h00

La conteuse, Stéphanie Duquesne-Faes nous présentera son spectacle
« C'est bientôt Noël ».

Contes et petites manipulations pour tout-petits.

L'inscription est obligatoire auprès du REPAM.